

NOTE DE PRÉSENTATION DES COMPTES EPCC SCENE NATIONALE DU GRAND NARBONNE

NOMENCLATURE M4

Exercice : clos au 31/12/2025

Date du CA : 17 septembre 2026

1. Contexte et périmètre

a) Contexte historique et financier

La structure sort d'une situation financière longtemps dégradée : déficit cumulé de plus de 720 000 € fin 2016, ayant nécessité un plan de redressement (fermeture 6 mois en 2017, abandon de créance de 320 000 € par le Grand Narbonne en 2018). Les exercices COVID (2020-2021) ont permis de reconstituer des fonds propres (248 000 € fin 2021), en partie mobilisés depuis pour soutenir la relance de l'activité (158 000 € fin 2023).

b) Contexte institutionnel

La création de l'EPCC au 1er juillet 2024 marque une rupture positive : les contributions publiques deviennent statutaires et obligatoires (Agglomération, État, Ville, Département), la structure ne paie plus de TVA sur les subventions, et la Ville de Narbonne rejoint les financeurs (+150 000 € par rapport à 2022). Le budget franchit pour la première fois le seuil des 3 000 000 €.

c) Contexte social

L'organigramme compte 21 postes permanents, une équipe ancienne (plus de la moitié des salariés a plus de 15 ans d'ancienneté) et un accord d'entreprise de 2013 prévoyant +1,5 % de salaire par an. La masse salariale a été contenue en 2022-2023 (absence d'augmentation générale en période d'inflation) mais une reprise de la hausse est anticipée.

d) Contexte économique et budgétaire

Le « disponible pour activité » (produits de structure moins charges de structure) reste structurellement faible : environ 450 000 € en 2025, contre une moyenne nationale des Scènes nationales autour de 800 000 €. Les charges de fonctionnement, longtemps proches de 60 % du budget (au-delà du plafond de 50 % préconisé par le Ministère de la Culture), sont redescendues à environ 50 % en 2024-2025.

e) Priorités et points de vigilance pour le budget 2025

- Consolider le disponible pour activité, encore loin des standards nationaux malgré son amélioration récente.
- Sécuriser la trajectoire au-delà des recettes conjoncturelles : le projet « Avenir en Scène » (108 000 €) n'est financé que jusqu'en 2026 et ne doit pas masquer la fragilité structurelle du budget.
- Maîtriser la hausse tendancielle de la masse salariale, liée à l'accord d'entreprise, aux futures NAO, et au renfort probable du service administratif nécessité par le passage en EPCC (comptabilité publique).
- Exploiter le levier de la deuxième salle de cinéma, ouverture prévue initialement en 2025, qui doit générer des recettes supplémentaires à charges limitées (mutualisation billetterie/projection).
- Surveiller les subventions non statutaires (Région 175 000 €, CD11 57 000 €, DRAC 40 000 €), exposées aux arbitrages politiques dans un contexte national de réduction des dépenses publiques.
- Éviter un nouvel « effet ciseau » entre charges et produits, en poursuivant le développement de l'activité de façon maîtrisée plutôt qu'en réduisant les ambitions artistiques.

2. Analyse du compte de résultat

La section d'exploitation fait apparaître un niveau de dépenses de 3 476 260 euros et un niveau de recettes de 3 402 889 euros, soit un déficit de la section d'exploitation de 73 371 euros. A titre de comparaison, la section d'exploitation était excédentaire de 94 760 euros en 2024.

Dans la section d'exploitation, les subventions représentent 2 170 402 euros en 2025, soit 69% des produits d'exploitations. Les ressources propres de l'établissements (billetterie, prestations...) représentent 849 587 euros, soit 27% des produits d'exploitations.

Les dépenses de la section d'exploitation sont principalement constituées des charges de personnel, qui représentent 1 570 607 euros, soit 46% des charges d'exploitation.

Ci-dessous la répartition de l'effectif par genre, par type de contrat et par catégorie d'emploi :

Répartition des emplois par genres et par types de contrats

	Total		Dont femmes							
Total des effectifs salariés	131		57							
Dont permanents (CDI + CDD de remplacement)*	29		13							
* Correspond au nombre de salariés permanents comptabilisés dans la masse salariale de l'UNIDO (onglet Détail structure, cellule b3).										
	CDI	CDII	CDD	CDDU	Total					
Total d'ETP*	18,55	0,00	7,05	6,47	32,07					
dont nombre d'ETP femmes*	9,11	0,00	3,53	0,82	13,46					
* En pratique, pour calculer les ETP, additionnez les heures de travail effectives de vos salariés sur une année civile et divisez le total obtenu par 1 519 pour déterminer le nombre d'ETP de votre structure.										
Total masse salariale**	941 582	€	0	€	333 727	€	301 383	€	1 576 692	€
dont montant total femmes**	460 896	€	0	€	132 001	€	34 308	€	627 205	€
** Le montant de la masse salariale correspond au cumul de 460 896 cotisations brutes+cotisations patronales de l'ensemble des salariés de l'établissement (coût employeur). Il doit être arrondi à l'euro.										

Répartition des emplois par catégories d'emploi et par types de contrats

	CDI	CDII	CDD	CDDU	Total
Nombre ETP administratif et communication	13,95	0,00	6,05	0,00	20,00
Nombre ETP technique	4,60	0,00	1,00	6,36	11,96
Nombre ETP artistique	0,00	0,00	0,00	0,11	0,11
Total d'ETP	18,55	0,00	7,05	6,47	32,07
Masse salariale administratifs et communication	692 863 €	0 €	285 499 €	0 €	978 362 €
Masse salariale technique	248 719 €	0 €	48 228 €	294 466 €	591 413 €
Masse salariale artistique	0 €	0 €	0 €	6 917 €	6 917 €
Total masse salariale	941 582 €	0 €	333 727 €	301 383 €	1 576 692 €

Sur le plan fiscal, l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 et les acomptes versés au titre de l'exercice 2025 ont été rattachés à l'exercice 2025. Compte tenu du déficit fiscal constaté sur l'exercice 2025, les acomptes versés feront l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale en 2026, qui sera rattaché au budget de cet exercice.

3. Analyse des investissements

La section d'investissement fait apparaître un niveau de dépenses de 257 804 euros et un niveau de recettes de 110 232 euros, soit un déficit de la section d'investissement de 147 572 euros en 2025. En 2024, la section d'investissement était excédentaire de 121 625 euros. En tenant compte du report de l'excédent 2024, la section d'investissement présente un déficit de 25 947 euros au 31/12/2025.

En tenant compte des restes à réaliser au 31/12/2025, la section d'investissement présente un excédent de 5 846€

L'établissement a réalisé pour 131 235 euros d'investissements en 2025, cela concerne principalement l'acquisition d'équipements techniques. Ces investissements ont été financés en partie par une subvention d'investissement de 20 000 euros obtenue en 2025.

4. Analyse du bilan

Au 31 décembre 2025, la situation financière de l'établissement demande une attention particulière.

Les immobilisations ont continué à progresser au cours de l'exercice sous l'effet des investissements réalisés pour un montant de 131 k€, principalement consacrés à l'acquisition et au renouvellement d'équipements techniques, scéniques, informatiques et mobiliers nécessaires à l'activité de l'établissement. Ces investissements ont notamment été financés par les subventions d'investissement.

Avec le déficit de la section d'exploitation de l'exercice, les fonds propres sont de 21 k€, ce qui est très faible au vu du budget de l'établissement (3 476 k€ en 2025).

Les créances sont principalement composées de subventions notifiées non encore encaissées ainsi que de créances liées à l'activité courante (créances clients, crédit de TVA...)

Les dettes correspondent essentiellement aux charges d'exploitation courantes de fin d'exercice (fournisseurs, charges sociales et fiscales) ainsi qu'aux rattachements des charges sur l'exercice 2025.

5. Analyse financière

L'analyse des principaux équilibres financiers fait apparaître une évolution des ratios. Le ratio d'autonomie financière (fonds propres / capitaux permanents) a diminué entre 2024 et 2025 (de 0,37 à 0,27). Il permet d'identifier la part des fonds propres dans l'ensemble des fonds à disposition de l'établissement.

Le ratio de liquidité générale est également en diminution (1,31 en 2025 contre 1,58 en 2024), mais il reste supérieur à 1, ce qui indique que l'établissement est en capacité à faire face à ses engagements à court terme.

La capacité d'autofinancement s'élève à 16 861 euros en 2025. Elle correspond au flux de trésorerie dégagé par l'activité permettant de financer les investissements.

La trésorerie de l'établissement représente 39 jours de budget d'exploitation en 2025. Ce ratio n'est pas comparable avec l'exercice 2024, car l'exercice 2024 ne comprend que 6 mois d'activité.

Nous observons un fonds de roulement négatif de 4 558 € en 2025, contre +216 385 € en 2024. Ce fonds de roulement négatif traduit un manque de liquidité pour couvrir les dettes courantes de l'établissement.

Le besoin en fonds de roulement négatif s'est accru : il est de -340 114 € en 2025, contre - 8 043 € en 2024.

L'établissement ne présente pas d'endettement au titre de l'exercice 2025.

6. Écarts budget / réalisé

L'exécution budgétaire de l'exercice 2025 présente des écarts limités par rapport aux crédits inscrits au dernier budget voté par le Conseil d'administration.

En section d'exploitation, les dépenses réalisées s'élèvent à 3 476 260 €, pour un montant de crédits ouverts de 3 495 422 €, soit un taux d'exécution de 99,5 %. Les principaux écarts constatés résultent d'une moindre consommation des crédits inscrits au titre des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (chapitre 012).

Les recettes d'exploitation réalisées atteignent 3 402 889 €, contre 3 495 422 € prévus au budget, soit un taux d'exécution de 97,4%. Cet écart s'explique principalement par un niveau de ressources propres inférieur aux prévisions initiales.

7. Affectation du résultat

Suite à la délibération n°2026-10 du 28/05/2026, le conseil d'administration a décidé :

- d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement au terme de l'exercice 2025 d'un montant de 21 389,18 € au chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté.
- de reporter l'excédent cumulé de la section d'investissement après reste à réaliser, d'un montant de 5 846,24 € et de l'inscrire au chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

8. Perspectives budget 2026

Après un exercice 2025 déficitaire de 77k€ (compensé par le résultat 2024, laissant 17k€ de réserves au 1er janvier 2026), la Scène nationale a construit pour 2026 un budget prudent, sans les produits exceptionnels qui ont soutenu l'activité les années précédentes, dans un contexte d'incertitude sur les financements publics (élections municipales, budgets de l'État et des collectivités). L'activité sera légèrement réduite sur tous les secteurs (communication, spectacles, soutien à la création) plutôt que concentrée sur un seul poste, tout en finançant la pérennisation de deux emplois indispensables à la gestion de l'EPCC (poste d'administration, régisseur principal polyvalent). Ce financement reposera sur des mesures internes de redressement des

recettes : développement des locations d'espaces et restructuration des Comptoirs
(carte simplifiée, hausse des prix).